Payez contre ce chèque non-endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement financier profis Continue de Pay against this pheque non-andorsable except for a bank or adamucial institution.

ATAN GANAME TUGU COSTIAS

A/TO ATAN GANAME TUGU COSTIAS

Yaounde-Biyem-Assi 11834 YAOUNDE Tél (237)222 31 85 81

10005 00024 04890291001 01

KIAMA SA

BP 15 709 YAOUNDE

Chèque n° 8921346

#8924346#400050a0244046902946044#

Recy le 27/02/2023 Hangana Metugu Cromy CNIN-117512792 du 12/12/2019 à CE70





Sans Egus

10

# CONTRAT DE SERVICE N° 0001 /KIAMA/DG/SIE/2023 RELATIF AU PROJET MINTP TRAVAUX.

### OBJET DU CONTRAT : TOPOGRAPHE.

Le présent contrat est conclu entre KIAMA SA, BP : 15709 Yaoundé, Tel : (+237) 696 81 25 15 / 682 20 26 75, Fixe: (+237) 222 20 90 43, N°RCCM: RC/YAO/2016/B/224, N° CONTRIBUABLE: M031612491838P Représenté par son Directeur, Monsieur MOLE HAMMA Fidel. Ci-après dénommée « LA SOCIETE » d'une part,

et Mr ATANGA METUGU COSMAS, titulaire de la CNI° 117512792 délivrée le 12/12/2014 et résidant à Yaoundé AHALA I. Tel : 670 65 51 87 Ci-après dénommée « CONSULTANT » d'autre part. ATTENDU QUE LA SOCIETE souhaite que LE CONSULTANT fournisse les services visés ci-après Et ATTENDU QUE LE CONSULTANT accepte fournir lesdits services PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

#### **OBJET DU CONTRAT:**

Le présent contrat de service a pour objet l'apport en expertise comme TOPOGRAPHE

#### OBLIGATIONS DE KIAMA SA

KIAMA SA a pour obligations de :

- Remettre au consultant termes de références du marché.
- Payer tous les honoraires du consultant après le résultat de l'analyse des données prélevées par un expert reconnu.

# OBLIGATIONS DU CONSULTANT :

LE CONSULTANT a pour obligations de :

- 1) Faire Les levés de la couche de fondation présentent sur le terrain
- 2) Faire L'implantation des fossés et des ouvrages restants pour proposition à l'administration
- 3) Faire La simulation du comblement des matériaux à compléter par rapport au volume calé dans le dernier PV des réajustements des quantités
- 1) Evaluation du remblais mis en place après exécution

# IV. COUT DE LA PRESTATION ET MODALITES DU PAIEMENT

Le montant total de la prestation s'élève à la somme d'un million trois cents milles (1 300 000) FCFA reparti comme suit :

- -A la signature du contrat : 325 000 Frs (25%)
- -Après la réalisation des travaux : 325 000 Frs (25%)
- Après analyse par un expert reconnu :325 000 Frs (25%)
- Apres Evaluation du remblais mis en place après exécution : 325 000 Frs (25%)

Le présent contrat est conclu pour le 23/01/ 2023 au 17/02/ 2023. Il cesse de plein droit après réception du résultat de l'évaluation du remblais mis en place après exécution.

### **OBLIGATION DE RESERVE:**

LE CONSULTANT considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, documents, données ou concepts, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toutefois, LE CONSULTANT, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étajent dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

# VI. PROPRIETE DES DOCUMENTS ET DROITS

LA SOCIETE accepte que LE CONSULTANT puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

# VII. REGLEMENT DES LITIGES :

Une solution à l'amiable devra être recherchée par les parties pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé est compétent pour régler tout litige né entre les deux parties signataires.

### VIII. DISPOSITIONS DIVERSES:

Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, LE CONSUTANT demeurant libre et responsable du contenu de ses prestations

Fait à Yaoundé le .. 2

Pour LA SOCIETE.

Précédé de la mention «lu et approuvé")

Cu et A

LE CONSULTANT

lu et approvivé")

Précéde de la mention

Fidel MOLE HAMN Ingénieur de Conceptio